

Le Relecq Conduite
23 rue de la Mairie 29480 LE RELECQ KERHUON
Tél : 02.98.28.47.39
Agrément : E0602964840
lerelecqconduite@sfr.fr
www.le-relecq-conduite.com



Passerelle du permis boîte automatique vers boîte manuelle (B78 vers B)

Une fois titulaire de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesse automatique (pour des raisons non médicales), il est facile de transformer son permis boîte automatique en permis B boîte manuelle. Il vous faudra suivre une formation de 7 heures en école de conduite dès l'obtention du permis boîte automatique.

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesse manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Il doit être capable de s'insérer dans la circulation sans gêner les autres.

La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite, en cours de validité. Elle se déroule essentiellement en voiture.

Programme de formation

Dans la première partie de la formation (2 heures) réalisée dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les compétences suivantes :

- * Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- * Être capable de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

La deuxième partie de la formation (5 heures) se déroulera dans les conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permettra l'acquisition des compétences suivantes :

* Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle en toute sécurité dans les conditions diverses de circulation et être capable d'adopter les techniques de l'éco-conduite.

* Être capable de diriger le véhicule en adoptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Il n'y a **AUCUN EXAMEN FINAL**.

A la fin de la formation, l'auto-école vous remettra une attestation certifiant de votre capacité à conduire une voiture équipée d'une boîte de vitesse manuelle. Celle-ci ne donne pas le droit de conduire ce type de véhicule. Elle servira à faire la demande du titre de la catégorie B boîte manuelle, qui sera réalisée par notre établissement.

Il vous faudra attendre d'être en possession de votre titre définitif (nouveau permis) pour conduire un véhicule de la catégorie B.

Attention : seules les auto-écoles disposant du **label qualité**, dispensé par le Ministère de l'intérieur, peuvent proposer et réaliser cette formation.